Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-267310092-20260929-2026_09_29_D13-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026

Arlysère
CIAS - L'Action Sociale à votre service

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 29 septembre 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni le Mardi 29 septembre 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16
Nombre d'administrateurs présents :
17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°03
18 administrateurs présents à partir de la délibération n°04

Nombre d'administrateurs représentés :
6 administrateurs représentés jusqu'à la délibération n°03
7 administrateurs représentés à partir de la délibération n°04

Administrateurs présents :

Guillaume	BEDHET *(à partir de la délibération n°4)*
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Gérard	GIULIANI
Evelyne	MARECHAL
Elodie	MOREL
Monique	NAGORNY
Virginie	NAIRE
Sandrine	POIGNET
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Lucie BLANC	Ayant donné pouvoir à Lina BLANC
Fatiha BRIKOUI AMAL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Carole FONTAINE	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET (à partir de la délibération n°04)
François GAUDIN	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Patrick LATOUR	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO
Marie-Pierre OUVRIER	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Virginie VERNAZ	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Arlysère
CIAS - L'Action Sociale à votre service

Délibération n°13
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 29 septembre 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doran

Objet : Ressources Humaines – Convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie
Rapporteur : Christian EXCOFFON

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le projet de convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de gestion de la Savoie,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 14 septembre 2026,

Les collectivités peuvent être tenues de verser des allocations chômage aux agents stagiaires ou titulaires dans certaines situations statutaires (notamment en cas de non réintégration après disponibilité, licenciement pour inaptitude physique ou insuffisance professionnelle, démission sous certaines conditions, rupture conventionnelle, etc.) ou aux agents contractuels involontairement privés d'emploi (en cas de fin de contrat, licenciement, etc.) lorsque l'employeur territorial a choisi d'être en auto-assurance pour le risque chômage.

Face à une réglementation complexe et en constante évolution en matière d'assurance chômage, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a mis en place un service de calcul des allocations de retour à l'emploi afin d'apporter un appui juridique et technique à destination des collectivités et établissements publics affiliés.

Il précise les prestations et les coûts proposés par le Centre de gestion.
Il s'agit d'une mission facultative des Centres de gestion qui a été mise en place en raison du refus d'intervention de France Travail d'effectuer ces calculs s'agissant d'agents publics, qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire.
Les tarifs proposés sont modiques (environ une centaine d'euros par dossier) et exclusivement destinés à couvrir les frais engagés par le Centre de gestion pour la mise en place de ce service (logiciel, coût de la maintenance, formation du personnel).
Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie, étant précisé que la convention prend effet à la date de signature pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve la convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de Gestion de la Savoie ;***
- ***autorise M. le Président à signer avec le Centre de Gestion de la Savoie ladite convention pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026, renouvelable deux fois par tacite reconduction.***

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

CIAS ARLYSERE